

30 juin 2021

(21-5246)

Page: 1/3

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ARRANGEMENTS ET DES PROGRÈS CONCERNANT LA
FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UN SOUTIEN
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES
DISPOSITIONS DE LA CATÉGORIE C**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MALAWI

La communication ci-après, datée du 29 juin 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Malawi.

Le Malawi notifie des renseignements sur les arrangements conclus et les progrès accomplis concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités pour les dispositions ci-après relevant de la catégorie C, ainsi qu'il est prévu à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 3	Décisions anticipées	C	22 février 2026	22 février 2026
Donateurs: À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Malawi indique qu'à ce jour, il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.				
Assistance technique nécessaire:				
Un soutien est nécessaire pour la formation et la sensibilisation, la révision du cadre réglementaire, la mise en place du cadre institutionnel, etc. afin de traiter objectivement cette question.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 4	Procédures de recours ou de réexamen	C	22 février 2026	22 février 2026
Donateurs: À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Malawi indique qu'à ce jour, il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.				
Assistance technique nécessaire:				
Le système existant ne suffit pas pour traiter de manière objective ces questions. Il est nécessaire de renforcer les procédures de recours et de réexamen:				
a) en soutenant la révision et la mise à jour de la législation; et				
b) en formant des juges spécialisés, etc.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:4	Gestion des risques	C	22 février 2020	22 février 2024
Donateurs: À déterminer Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités: Le Malawi indique qu'à ce jour, il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités. Assistance technique nécessaire: Renforcer l'Unité de gestion des risques sur la base de la Convention de Kyoto révisée et de ses directives. Soutenir la formation et l'intégration de la gestion des risques dans les opérations courantes.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	22 février 2020	22 février 2024
Donateurs: À déterminer Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités: Le Malawi indique qu'à ce jour, il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités. Assistance technique nécessaire: Soutenir l'intégration du contrôle après dédouanement dans les opérations courantes et dispenser une formation.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	22 février 2020	22 février 2026
Donateurs: À déterminer Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités: Le Malawi indique qu'à ce jour, il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités. Assistance technique nécessaire: Renforcer les capacités pour permettre aux responsables de mener des études sur le temps nécessaire à la mainlevée.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	22 février 2020	22 février 2026
Donateurs: Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités: L'Administration fiscale du Malawi a commencé à mettre en œuvre le système d'opérateurs économiques agréés. Le COMESA a contribué à la mise en place de ce système et à l'établissement de liens avec des initiatives régionales dans d'autres pays. Assistance technique nécessaire: Soutenir la conception et la mise en œuvre d'un système d'opérateurs agréés adéquat.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 8:2	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	22 février 2020	22 février 2026
Donateurs: Aucun, mais financement assuré par le gouvernement malawien au moyen de prêts de la BAfD et de la Banque mondiale Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités: Afin de réduire au minimum les temps d'attente à la frontière, le Ministère du commerce a commencé à mettre en place avec des pays voisins des installations douanières bénéficiant du statut de guichet unique à la frontière. L'objectif est de réduire le nombre d'arrêts et de procédures liés aux transactions transfrontières afin de faciliter le commerce et la circulation des personnes. Six points de passage – Mwanza/Zobue; Songwe/Kisumulu; Dedza/Colomue; Mchinji/Mwami; Chiponde/Mandimba; et Muloza/Quelimane ont été déclarés prioritaires. À ce jour, le point de passage de Mchinji/Mwami entre le Malawi et la Zambie a été achevé. Le gouvernement malawien a obtenu des prêts de la Banque africaine de développement et du Groupe de la Banque mondiale pour financer la construction des postes frontières. Toutefois, la difficulté réside dans le fait que les ressources ne sont pas pleinement adaptées à la réalisation de l'objectif aux points de passage retenus. Assistance technique nécessaire: Soutenir la mise en place de guichets uniques à la frontière.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10:4	Guichet unique	C	22 février 2021	22 février 2025
Donateurs: Gouvernement malawien Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités: Le Ministère du commerce a entrepris de mettre en place un système de guichet unique électronique dans le pays. Une étude de faisabilité a été achevée en 2019 et les structures d'exécution mises en place en 2020. La mise en œuvre du projet est en cours malgré un budget serré. Le projet est financé par le gouvernement malawien au moyen d'un prêt du Groupe de la Banque mondiale. Assistance technique nécessaire: Soutenir la conception et l'acquisition d'infrastructures informatiques, la mise en place et la formation.				